



FAITS MARQUANTS

Tavelure : si les conditions climatiques se maintiennent pas de risque de projection ni de contamination.

FRUITS A PEPINS

MALADIES

- **TAVELURE DU POMMIER – VENTURIA INAEQUALIS**

Résultat de la modélisation, modèle Tavelure DGAL

Légende:

Nulle: aucune contamination
TL contamination de type Angers (très léger)
L: contamination légère
AG: Assez grave
G: Grave

Projetable: stock d'ascospores projetables

Projeté: cumul des quantités projetées d'ascospores

Heure indiquée = heure universelle (HU)
Heure d'hiver: HU + 1
Heure d'été: HU + 2

station	contamination					stock de spores
	date	pluie	durée d'humectation	projection	gravité	
77 COMPANS	23-mars	0,5	le 23/03 de 4h à 8h	7,90%	nulle	projeté : 19,78% projetable: 5,55%
91 MEREVILLE	24-mars	0,5	le 24/03 de 2h à 6h	3,37%	nulle	projeté : 11,48% projetable: 1,75%

Dernières données météo : **24 mars 2019 minuit** (heure universelle).

Simulation par modèle ex Melchior en prenant pour hypothèse comme date de maturité des périthèces le 22 février 2019.

D'après nos données météorologiques, il y aurait eu des projections sur les sites de Méréville et de Compans sans toutefois provoquer de risque de contamination car l'humectation sur le feuillage n'était pas assez importante.

Le beau temps devrait s'installer toute la semaine prochaine. Si aucune pluie n'intervient, le risque de projection d'ascospores est nul et donc aussi celui de contamination.

Le seuil indicatif de risque est atteint si les 3 conditions suivantes sont réalisées :

- les stades de sensibilité à la tavelure pour les pommiers sont C (éclatement des bourgeons) -C3 (stade oreille de souris) pour le pommier et C3 (stade oreille de souris) -D (stade bouton vert) pour le poirier.

- Projection d'ascospores.
- Humectation du feuillage suffisamment longue pour que les spores puissent germer. La vitesse de germination est dépendante de la température (voir le tableau ci-dessous).

Température moyenne	7°C	10°C	11°C	13°C	15°C	18°C
Durée d'humectation nécessaire à la contamination	18h	14h	13h	11h	9h	8h

Les stades de sensibilité sont atteints pour certaines variétés.

Pour les variétés n'ayant pas encore atteint le stade de sensibilité, aucun risque.

Pour les variétés dont le stade de sensibilité est atteint, lors des pluies il y aura des projections de spores, les risques de contamination seront fonction de la durée d'humectation sur le feuillage.



Des produits de biocontrôle existent.



LE GROUPE TAVELURE / POMMIER / Qoi-P DE SYNTHESE EST EXPOSE A UN RISQUE DE RESISTANCE.

LE GROUPE TAVELURE / POMMIER / SBI-IDM ou IDM EST EXPOSE A UN RISQUE DE RESISTANCE.

LE GROUPE TAVELURE / POMMIER / Thiophanates (MBC) EST EXPOSE A UN RISQUE DE RESISTANCE.

LE GROUPE TAVELURE / POMMIER / Anilinopyrimidines (AP) EST EXPOSE A UN RISQUE DE RESISTANCE.

Prochain BSV, jeudi 28 mars 2019.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence française de Biodiversité (AFB), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

- **Observations** : FREDON
- **Rédaction** : FREDON Ile de France : Céline BOURHIS LEZIER
- **Comité de relecture** : DRIAAF – SRAL, Chambre d'Agriculture de Région d'Ile de France

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : ecophyto@idf.chambagri.fr en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture de Région Île de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. Chambre de Région d'Île de France dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal